

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 9 décembre 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 19

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Christophe ARZANO à Mme Chrystel DERAY.
Mme Nicole BROCARD à M. Olivier ZANINETTI.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Valérie RODD à M. Bruno POIGNANT.
Mme Sandra CARVALHO à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Rosa SAADI à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.
M. Augustin KUNGA à M. Pierre LECLERC.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, Mme LANTRAIN Marilyne, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2022DELIB0111 - APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N°4939-50534-2 DU RELAIS PETITE ENFANCE DE BRY-SUR-MARNE AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L.214.2-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juin 2007 portant création d'un Relais Assistants Maternels,

Vu la délibération 2019DELIB00281 du Conseil Municipal du 30 septembre 2019 approuvant la convention d'objectifs et de financement n°4939-50534-2 proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement N°4939-50534-2 proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission « petite enfance, enfance, jeunesse » du 06 décembre 2022,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val de Marne participe financièrement au fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) de la Commune en versant une Prestation de Service au gestionnaire,

Considérant que la CAF propose de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement N°4939-50534-2 en vigueur consacrant le changement de dénomination du Relais d'Assistants Maternels en Relais Petite Enfance RPE et précisant l'étendue de ses nouvelles missions,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement N°4939-50534-2 proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne sise 2, voie Félix Eboué – 94033 Créteil Cedex annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le :

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

